

*Amazigh -Nature, c'est la passion du sud marocain mais c'est aussi une déontologie.*

Il nous était impossible de concevoir l'organisation de voyages dans l'illégalité.

Or la législation touristique marocaine interdit à toute personne n'ayant pas un agrément délivré par le ministère du Tourisme de vendre des forfaits touristiques.

C'est pourquoi, maintenant, étant détenteur de l'agrément officiel du ministère du tourisme marocain, nous avons le plaisir de vous proposer des séjours en toute confiance et sécurité.

Nos prestations sont garanties par un des fonds bloqués à la caisse de dépôts de Rabat et une assurance de responsabilité civile professionnelle

Nous vous conseillons vivement de confier l'organisation de votre séjour à une agence réceptive locale officielle garantissant les prestations de votre séjour et d'éviter tout contact avec des agences/ associations fantômes.